

REPORTERS SANS FRONTIÈRES

POUR LA LIBERTÉ DE L'INFORMATION

Contact Paris

Johann Bihr

europe@rsf.org

+33 144 83 84 76

Contact Genève

Hélène Sackstein

sackstein@rsf-ch.ch

079 696 6133

**Contribution pour l'examen périodique universel (EPU)
Conseil des droits de l'homme des Nations Unies
Second cycle – 21^e session – Jan-fév. 2015**

Contribution écrite de Reporters sans frontières (RSF) sur l'état de la liberté de l'information en TURQUIE

Introduction

La situation de la liberté de l'information en Turquie s'est dégradée de façon alarmante depuis le dernier examen périodique universel (EPU) de ce pays, lors de la 8^e session en mai 2010. Alors que le pays occupait le 138^e rang sur 178 pays dans le classement mondial 2010 de la liberté de la presse établi par Reporters sans frontières, il a perdu une quinzaine de places en l'espace de quatre ans, pour se retrouver en 2014 au **154^e rang sur 180 pays.**

Si, au terme de l'EPU de 2010, les autorités turques avaient rejeté les recommandations les plus concrètes, elles avaient néanmoins accepté une série de recommandations générales touchant à la liberté de l'information (100.71 et partiellement 102.19) ou à certains problèmes qui l'affectent directement (indépendance et impartialité de la justice - 100.66, impunité - 100.70, réformes du Code pénal - 101.5 et partiellement 102.23). **Malgré le caractère très vague des engagements pris, aucun d'entre eux ne peut être considéré comme rempli** à ce jour. Au contraire, la Turquie ne cesse de s'en éloigner.

Le gouvernement de Recep Tayyip Erdogan a largement tourné le dos aux réformes démocratiques impulsées pendant ses premières années au pouvoir dans la perspective de l'adhésion à l'Union européenne. La tutelle de l'armée sur la vie politique a bien été démantelée et un certain nombre de tabous liés à l'héritage kémaliste sont tombés, mais de nouveaux tabous apparaissent et l'exécutif fait preuve d'un autoritarisme croissant. Alors que le carcan législatif hérité de la période militaire entrave encore largement le travail des journalistes, ces derniers sont en outre pris en otages dans les luttes de pouvoir sans merci que se livrent l'exécutif et ses rivaux. La concentration croissante du secteur médiatique et la progression de l'autocensure attaquent le pluralisme de la presse. Les violences policières à l'encontre des journalistes se multiplient en toute impunité.

Lors du premier cycle de l'EPU, la Turquie avait déclaré que "la poursuite des progrès en matière de respect de la liberté d'expression et de la liberté de la presse est l'un des aspects fondamentaux des réformes du système des droits de l'homme en Turquie". Pourtant, les progrès réalisés au cours des quatre dernières années sont bien faibles au regard de la dérive autoritaire et liberticide du gouvernement. Ce deuxième EPU doit être l'occasion de rappeler aux autorités turques leurs engagements et de les mettre face à leurs responsabilités.

I. Criminalisation des journalistes par la justice

Il reste beaucoup trop facile en Turquie d'assimiler abusivement un journaliste à un terroriste et de le jeter en prison.

- **Les contours flous de nombreuses lois répressives laissent aux magistrats et procureurs une très grande marge d'interprétation.** La loi antiterroriste est ainsi utilisée abusivement à l'encontre des journalistes. A l'inverse, le droit à l'information du public est ignoré.
- **La culture judiciaire est toujours dominée par une obsession sécuritaire qui fait primer la défense de l'Etat sur la défense du citoyen,** au mépris du travail des journalistes et du droit à l'information.
- Enfin, malgré des progrès, la justice reste peu indépendante - un travers encore renforcé par la réforme de la justice votée début 2014

Le développement des grandes enquêtes sur la nébuleuse ultranationaliste Ergenekon et la structure prokurde KCK ces dernières années a constitué un symbole éclatant de ces dérives.

- Accueillie avec espoir comme un signal fort contre l'"Etat profond", l'enquête sur **Ergenekon** a été instrumentalisée par l'exécutif pour décimer les rangs de l'opposition et les voix indépendantes. Les vagues d'arrestations ont touché des cercles toujours plus larges, y compris de nombreux journalistes.

Un tournant a été atteint le 3 mars 2011 avec l'arrestation d'Ahmet Sik et de Nedim Sener. Le seul tort de ces pionniers du journalisme d'investigation très reconnus est d'avoir dénoncé l'instrumentalisation de l'enquête par le pouvoir. Si les deux journalistes ont été remis en liberté après un an de détention provisoire, ils restent accusés d'appartenir à Ergenekon, dont ils sont pourtant aux antipodes idéologiques, et risquent plusieurs dizaines d'années de prison. La police a cherché à détruire tous les exemplaires de l'ouvrage qu'Ahmet Sik était en train de terminer au moment de son arrestation, *L'armée de l'imam*, et a interdit à quiconque d'en posséder une copie, jusqu'à ce qu'il soit publié sous le manteau en 2012.

Plusieurs autres journalistes, dont Mustafa Balbay et Tuncay Özkan, ont passé plus de cinq ans en détention provisoire jusqu'à leur remise en liberté conditionnelle en 2013. Plus d'une vingtaine de journalistes ont été condamnés à de lourdes peines de prison au terme du procès en août 2013. Si la plupart d'entre eux sont actuellement en liberté conditionnelle dans l'attente du verdict en appel de la Cour de cassation, ils peuvent être incarcérés à tout moment et les peines prononcées ont eu un effet d'intimidation sur la profession.

- Autre cas de criminalisation du journalisme : l'arrestation en décembre 2011 de 44 journalistes et collaborateurs de médias pro-kurdes, soupçonnés de faire partie du "**Comité des médias du KCK**" en raison de leur couverture journalistique de la question kurde. Cette affaire a été marquée par une interprétation abusive de la loi antiterroriste, des enquêtes menées au mépris de la protection des sources journalistiques, et le non-respect du droit à un procès juste et équitable. Si tous les prévenus sont désormais en liberté conditionnelle, la plupart d'entre eux auront passé deux ans en détention provisoire. Ils risquent toujours de très lourdes peines d'emprisonnement au terme de leur procès, qui s'est ouvert en septembre 2012.

Outre ces grandes affaires emblématiques, presque chaque semaine apporte son lot de procès abusifs contre des acteurs de l'information.

II. Assouplissement insuffisant du carcan législatif

Poussée notamment par le nombre de condamnations prononcées contre elle par la CEDH, **la Turquie a malgré tout entrepris d'amender plusieurs lois particulièrement répressives**. Les "paquets de réformes" adoptés vont dans la bonne direction, mais ils restent très insuffisants au regard de l'arsenal législatif restreignant la liberté de l'information toujours en vigueur.

- Adoption le 5 juillet 2012 de la loi 6352 ("3e paquet de réformes judiciaires"), qui prévoit la suspension pour trois ans de toutes les poursuites et condamnations prononcées pour des "délits de presse et d'opinion", dès lors que les accusés risquent un maximum de cinq ans de prison. Si les intéressés ne commettent aucun délit de même nature pendant cette période, leur dossier sera définitivement classé. Cette mesure place les journalistes en sursis pendant trois ans pendant lesquels ils sont contraints à l'autocensure ou au silence.
- Dans le cadre du processus de paix avec le PKK, le Parlement a enfin commencé à s'attaquer à la loi antiterroriste, qui figure au premier rang des dispositions archaïques et liberticides entravant le travail des journalistes et de la société civile, en adoptant le 11 avril 2013 un "4e paquet de réformes judiciaires". Cette réforme marque un pas important dans la mesure où elle fait enfin la distinction entre une expression de soutien à une organisation illégale, l'incitation à la violence et la commission d'actes terroristes. Elle reste toutefois bien en-deçà des mesures nécessaires. En effet, la plupart des journalistes emprisonnés sont abusivement accusés d'"appartenance à une organisation terroriste", chef d'inculpation qui n'est pas touché par la réforme.
- Début mars 2014, une réforme du Code des procédures pénales a été adoptée (loi 6526) : la durée maximale de la détention provisoire a été abaissée de dix à cinq ans de prison. 37 journalistes emprisonnés ont ainsi pu être remis en liberté conditionnelle depuis le début de l'année 2014. La détention préventive reste cependant la règle, et la liberté conditionnelle l'exception.

Ces mesures successives, ainsi que l'abolition des "tribunaux à juridiction spéciales" en charge des grands dossiers politico-judiciaires, ont commencé à produire un effet positif à court terme (comme en atteste la libération de 37 journalistes cette année). Mais **en l'absence de réformes de plus grande ampleur, elles ne sauraient suffire à mettre un terme aux abus structurels de la justice turque**. Les procès intentés à l'encontre des professionnels des médias dans le cadre de leurs activités sont toujours aussi nombreux, et les peines prononcées toujours disproportionnées. Les articles 125, 299, 300, 301 et 305 qui criminalisent la critique des institutions d'Etat, et la loi 5816 pénalisant l'atteinte à la mémoire du fondateur de la République turque, Mustafa Kemal Atatürk, restent inchangés.

Plus inquiétant encore : parallèlement à ces gestes dans la bonne direction, les autorités ont adopté d'autres réformes liberticides. Ainsi, le Parlement turc a adopté le 17 avril 2014 une loi renforçant les pouvoirs de l'Agence nationale de renseignement (MIT). Si cette loi viole plusieurs libertés individuelles inscrites dans la Constitution, la liberté de l'information est en premier lieu mise à mal puisque les journalistes sont désormais tenus de fournir toutes leurs informations au MIT sur simple demande, au mépris du secret des sources. Ceux qui s'y refusent risquent de deux à quatre ans de prison. Par ailleurs, **les journalistes jugés coupables de publication de documents "sensibles" sur le MIT encourrent jusqu'à dix ans de prison**. Le caractère flou de cet article laisse craindre les interprétations les plus

abusives. Une fois encore, la notion d'information d'intérêt général n'est pas prise en compte. A l'inverse, les membres du MIT bénéficient d'une immunité judiciaire que seul le Premier ministre peut lever.

III. Extension alarmante de la cybercensure

Au poste de premier ministre depuis 2003, Recep Tayyip Erdogan est de plus en plus contesté au sein de la société en raison de son autoritarisme et de plusieurs scandales de corruption révélés au grand jour depuis décembre 2013. Le vaste mouvement de contestation antigouvernementale "Occupy Gezi" et la guerre de pouvoir qui l'oppose à son ancien allié, la confrérie de Fethullah Gülen, a exacerbé la crispation liberticide du pouvoir, comme l'illustre l'évolution de la régulation d'Internet.

Si les projets d'extension de la censure d'internet n'ont pas abouti en 2011 en raison d'une forte mobilisation de la société civile, la réforme de la loi 5651 sur Internet adoptée en février 2014 marque une étape alarmante. **A l'inverse de ce qui avait été recommandé lors du dernier EPU, cette réforme permet au gouvernement de censurer encore plus largement Internet.** Les contenus portant "atteinte à la vie privée" ou jugés "discriminatoire ou insultant" peuvent être bloqués "à titre préventif" sans décision de justice. Un juge est ensuite censé valider le blocage dans les 48 heures, mais ce garde-fous est largement jugé peu crédible étant donné l'engorgement actuel de la justice turque : on voit mal comment les magistrats trouveraient le temps de se pencher sur chaque blocage. En vertu de cette réforme, les intermédiaires techniques sont également tenus de conserver les données de connexion des internautes pendant deux ans et de les tenir à disposition de la TIB.

Les dérives de ce système ont été rapidement mises en lumière, avec le blocage de Twitter et de YouTube à la veille des élections municipales de mars 2014. Soucieux de restreindre l'accès à une série d'écoutes compromettantes publiées sur les réseaux sociaux, le gouvernement a fait bloquer Twitter et Youtube par la TIB. Plusieurs décisions de justice successives ordonnant à la TIB de restaurer l'accès aux deux plateformes ont été purement et simplement ignorées, et il a fallu des arrêts de la Cour constitutionnelle jugeant ces blocages contraires à l'Etat de droit pour que Twitter et YouTube soient débloqués - avec retard toutefois. Au total, le site de partage de vidéos sera resté inaccessible pendant deux mois.

IV. Violences policières et impunité

Le vaste mouvement de contestation antigouvernementale "Occupy Gezi" a été violemment réprimé par les forces de l'ordre turques au cours de l'été 2013. **Pas moins de 153 journalistes ont été agressés et 39 autres interpellés en marge des manifestations, entre mai et septembre 2013.** Les professionnels des médias ont été victimes à la fois d'attaques ciblées et de la violence indiscriminée avec laquelle la police dispersait les manifestants.

Un an plus tard, en juin 2014, alors que les procès contre les meneurs de la révolte se multiplient, **les auteurs de violences policières sont toujours impunis.** En septembre 2013, une enquête administrative a été ouverte à l'encontre de 132 membres des forces anti-émeutes et de 32 chefs de brigades, mais elle est toujours en cours.

Depuis lors, les autorités n'ont fait aucun effort pour améliorer la protection des professionnels des médias en marge des manifestations. Au contraire, **l'impunité des violences policières, mais également le climat d'hystérie distillé par les discours officiels et un certain nombre de médias progouvernementaux, encouragent régulièrement les déchaînements de violence à l'encontre des journalistes et des net-citoyens en marge des manifestations.**

V. Atteintes à l'indépendance des médias et autocensure

Si le paysage médiatique turc est pluraliste et très polarisé, la répression du mouvement “Occupy Gezi” a révélé au grand jour l’influence croissante des autorités sur la ligne éditoriale de nombreux médias. De grandes chaînes d’information en continu ont omis de couvrir les affrontements qui secouaient Istanbul au début de la contestation. A l’inverse, de nombreux médias se sont abondamment fait l’écho des attaques virulentes des autorités à l’égard des protestataires et des journalistes indépendants ou étrangers, accusés d’agir dans le cadre d’un complot international voire en complicité avec des organisations terroristes.

Pendant la révolte, **pas moins de 22 professionnels des médias ont été licenciés, tandis que 37 autres ont été poussés à la démission.** Ainsi, le 23 juillet 2014, le chroniqueur et médiateur Yavuz Baydar a été licencié par le quotidien conservateur *Sabah* après avoir voulu publier entre autres un billet contre le dénigrement des médias étrangers par une partie de la presse turque. Le 1er août, c’était au tour du chroniqueur du quotidien libéral *Milliyet*, Can Dündar, puis de son rédacteur en chef Derya Sazak, d’être licenciés. D’autres journalistes ont fait état de chroniques censurées et d’interventions autoritaires des patrons de presse dans la ligne éditoriale. Des écoutes téléphoniques révélées début 2014 et non démenties pas les autorités prouvent que **dans de nombreux cas, ces patrons de presse ont agi sur injonction directe du gouvernement.**

Cette autocensure n’est pas nouvelle. En mars 2013, Hasan Cemal, chroniqueur du *Milliyet*, a été contraint de démissionner du fait d’un article polémique sur la question kurde. Nombreux sont ses confrères qui ont vécu le même sort : Ahmet Altan de *Taraf* contraint à la démission en décembre 2012 ; Aysenur Arslan licenciée de *CNN Türk*, Andrew Finkel de *Today’s Zaman*, Banu Güven de *NTV*, Ece Temelkuran de *Haber Türk*, Mehmet Altan de *Star*...

Bien que le paysage médiatique soit encore très diversifié, la concentration croissante des principaux médias entre les mains d’hommes d’affaires proches du gouvernement ou dépendants des appels d’offres étatiques permet au gouvernement d’exercer une pression toujours plus forte sur les lignes éditoriales et de mettre en danger cette diversité des voix.

Recommandations

Reporters sans frontières appelle les autorités turques à :

- Réformer le code pénal de façon à dépenaliser les délits de presse et à élargir l’espace du débat démocratique. Abolir notamment les articles 125, 299, 300, 301 et 305 qui criminalisent la critique des institutions d’Etat, et la loi 5816 pénalisant l’atteinte à la mémoire du fondateur de la République turque, Mustafa Kemal Atatürk.
- Graver dans la loi le droit à l’information sur des sujets d’intérêt public afin de contrebalancer les impératifs du secret de l’enquête, de la sécurité de l’Etat et du respect de la vie privée. Garantir le respect du secret des sources journalistiques.
- Aller plus loin dans la réforme de la loi antiterroriste de manière à la rendre conforme avec les conventions internationales ratifiées par la Turquie.
- Abolir les récentes réformes liberticides, en particulier la loi sur Internet de février 2014 et la loi sur les services de renseignement d’avril 2014. Réformer la législation sur Internet afin de mieux encadrer juridiquement les décisions de blocage et non de faciliter la censure.

- Poursuivre la réforme du code des procédures pénales pour faire de la détention provisoire l'exception, inapplicable aux délits de presse. Assurer aux journalistes le droit à un procès équitable.
- Assurer la protection des journalistes dans le cadre de leurs activités en marge des manifestations. Traduire en justice les auteurs de violences policières contre les professionnels des médias.
- Respecter le pluralisme médiatique et l'indépendance des médias, en s'abstenant notamment de s'ingérer dans leur ligne éditoriale ou d'exercer des pressions sur les patrons de presse.
- Donner l'exemple en matière de respect des libertés publiques et de la société civile : mettre un terme aux discours incendiaires à l'encontre des voix critiques, consulter la société civile en amont des réformes, promouvoir l'autorégulation des médias et l'évolution de la culture judiciaire.